

Démarche : Instruction en famille (IEF) - Recours administratif préalable obligatoire
RAPO

Organisme : DEP IEF - RAPO

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Date de naissance

Formulaire

Dépôt d'un recours administratif (RAPO) faisant suite à une décision de refus d'IEF

Sélectionnez le département dans lequel vous avez déposé la demande d'IEF

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Académie de la Guyane (973)

Informations générales

N° du dossier de demande d'IEF déposé dans Démarches Simplifiées

Nom de l'enfant concerné

Prénom de l'enfant concerné

Date de naissance de l'enfant concerné

Instruction en famille (IEF) - Recours administratif préalable obligatoire RAPO

Nom(s) et prénom(s) de la ou les personnes déposant ce recours

Indiquez les coordonnées de contact (téléphone portable, fixe...) de ces personnes

Motif de la demande d'IEF refusée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1a. L'état de santé de l'enfant
- 1b. La situation de handicap de l'enfant
- 2a. La pratique d'activités sportives intensives de l'enfant
- 2b. La pratique d'activités artistiques intensives de l'enfant
- 3a. L'itinérance de la famille en France
- 3b. L'éloignement géographique de tout établissement scolaire public
- 4. L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

Motivation du recours (RAPO)

Expliquer les raisons et les faits qui vous conduisent à contester la décision.

Indiquez les motifs de votre recours

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si besoin, déposez un document explicatif

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre le courrier de refus d'IEF

Déposez toutes les pages reçues

Vous pouvez déposer ici tous documents que vous jugerez utiles pour appuyer votre recours

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres documents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres documents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres documents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres documents

Instruction en famille (IEF) - Recours administratif préalable obligatoire RAPO

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres documents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres documents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres documents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres documents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres documents

Finalisation

En cochant cette case, je certifie sur l'honneur que les renseignements indiqués et les documents joints sont exacts

Cochez la mention applicable

Oui

Non

En cochant cette case, je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette demande.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Acceptation condition RGPD

Vos données sont collectées afin d'instruire le recours administratif préalable obligatoire (RAPO) visant à contester la décision de refus d'autorisation d'instruction dans la famille (IEF).

Vos données seront supprimées par les personnes chargées d'instruire le RAPO à l'issue de cette procédure, sauf dans l'hypothèse où un recours contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la phase contentieuse.

Sont destinataires de vos données, dans le cadre de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître, les personnes chargées d'instruire le RAPO au sein de la DEP du rectorat de Grenoble, ainsi que les personnes autorisées, dans le cadre de leurs fonctions, au sein de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère chargé de l'éducation nationale.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

La transmission de ce formulaire vaut signature

Les conditions générales d'utilisation d'un service en ligne peuvent prévoir, comme c'est le cas pour celui-ci, que la confirmation et la transmission du formulaire par l'utilisateur valent signature de celui-ci.

Cochez la mention applicable

Oui

Non